

## Présentation des 2 épreuves aquatiques :

Le maintien des acquis est accordé après la réussite aux 2 épreuves suivantes, dont l'ordre de déroulement est laissé à l'appréciation du jury. Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

### Épreuve MdA n° 1 :

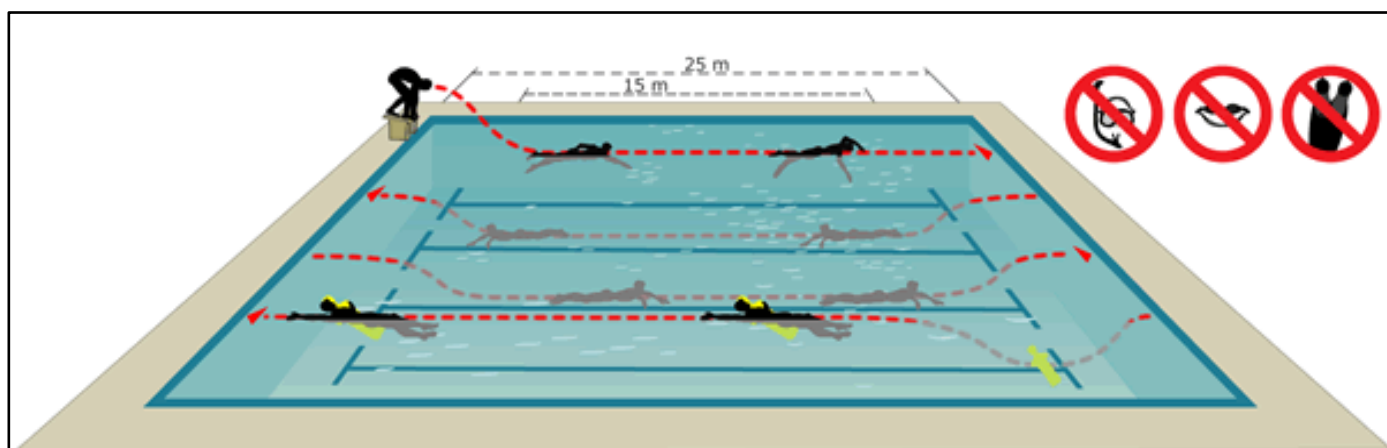
Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- ▣ Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,
- ▣ Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui,
- ▣ Une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur,
- ▣ Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de **3 minutes**.

Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de tuba, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.



*Schéma du parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètre*

### **Épreuve MdA n° 3 :**

Elle consiste à porter secours à une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;

- ☒ La victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- ☒ Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- ☒ Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

**Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.** Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.